

	SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE	02 octobre 2012
SNPS Info		

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP 309)
DU 26 septembre 2012.

Le comité de concertation est présidé par Mr Marc De Mesmaeker

Ordre du jour du comité de négociation:

Le président ouvre la séance.

I. Préavis de grève en Front commun : « Combat contre la violence dont les policiers sont victimes »

Le président fait suite à la pré réunion avec les Ministres responsables (affaires de politique intérieure et de la justice), il s'engage à présenter rapidement un projet de protocole sur les 13 points de l'accord.

Le préavis de grève est suspendu jusqu'au 31.12.2012.

II. LPA (suivi) : Profil « escorteur » et formation (fiches extraites)

Le président a déclaré que de nombreuses initiatives ont été prises depuis le début du groupe de travail.

Après de longs échanges, l'autorité s'engage à :

- faire valider le profil de formation par le comité de validation ;
- définir plus précisément possible l'aptitude médicale ;
- ajouter le libellé suivant sous la rubrique « emploi » : que l'accompagnateur qui est affecté dans des cas

exceptionnels pour les escortes individuelles, cette personne devra être soit être inspecteur zonal de terrain

soit être inspecteur frontière.

- définir les modalités relatives à la notion de «circonstances exceptionnelles».

Le groupe de travail se réunira le 12 octobre prochain.

Les syndicats donnent leur accord pour la partie «formation». Le SNPS émet un désaccord pour le « profil d'emploi» vu le manque de garanties que le fonctionnement du service sur base de ce profil sera conforme aux recommandations de la commission Vermeersch.

III. Délai de présence pour mandataires

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain comité de négociation. Pas de consensus au stade actuel du dossier.

IV. Calcul de la pension CALog

L'autorité a écrit au Ministre des pensions afin que l'allocation de compétence octroyé au personnel CALog soit prise en considération pour le calcul de leur pension.

v. Calendrier pour les examens de promotion sociale

Le directeur de DSR explique qu'un réel effort a été fourni pour l'organisation des examens de promotion CALog.

Le SNPS estime que des opportunités de carrière sont entravées par la longueur des diverses procédures (analyse des besoins, procédure d'examens et ...).

DSR s'est engagé à réaliser une analyse des besoins et de prévoir une planification adéquate des examens de promotion.

Le SNPS préconise une extension de la période de validité du brevet de promotion.

vi. Entretien de sélection pendant le week-end

Le Président précise qu'un courrier sera envoyé aux responsables afin de recadrer les procédures, une copie de cette lettre sera transmise aux organisations syndicales.

vii. Arrêt 140/2011

Il s'agit de l'arrêt qui annule l'article 9 de la loi réparatrice (Vésale bis).

L'autorité confirme qu'il n'y a pas de problème, ceci sera repris dans le protocole de la séance.

viii. Formation : évolution

En résumé, une lettre a été diffusée aux futurs étudiants de l'académie de police d'Anvers concernant une période de stage probatoire de 6 mois après leur formation. Les syndicats veulent une explication car la loi est la loi.

Monsieur Guy Marchal s'explique sur ce courrier.

Après une longue discussion, l'autorité prend la décision de :

- rédiger en urgence une lettre explicative ;
- inclure les syndicats dans le «comité consultatif» ;
- négocier les nouveaux textes.

ix. Divers :

- Le président a annoncé que les textes sur les interruptions de carrière (4/5 T) pour la police sont en préparation.
- Dorénavant, il sera possible de continuer à travailler au-delà de l'âge légal (65 ans).
- Le président confirme que le dossier RAC est en bonne voie.

Le SNPS vous informe !